

Article 43 du Règlement

● (1410)

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA DEMANDE DE L'ÉPA D'EXPLOITER LA ROUTE AÉRIENNE
HALIFAX-TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, j'aimerais proposer une motion de nature assez urgente. Comme la Commission canadienne des transports a décidé, mercredi dernier, de ne pas autoriser Eastern Provincial Airways à exploiter la route aérienne Halifax-Toronto, et à cause des répercussions économiques très néfastes de cette décision sur l'économie de certaines villes de l'Atlantique, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre apporte officiellement son appui à Eastern Provincial Airways qui demande au cabinet d'interjeter appel de cette décision, de façon à assurer une croissance économique stable à bon nombre de localités de l'est du Canada.

Mme le Président: Pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

LE DISCOURS DU TRÔNE—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU
GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le discours du trône est insidieux, injurieux et propre à créer la discorde, et qu'il ne fera qu'aggraver encore plus l'alinéation des Canadiens de l'Ouest, je propose, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que, dans l'intérêt de l'unité canadienne, le premier ministre et son cabinet démissionnent.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: N'oubliez pas Herb en partant.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'INDUSTRIE

LA FABRICATION DU NOUVEL AVION DE CHASSE—
L'EMPLACEMENT DES USINES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Comme le marché conclu pour l'achat des nouveaux avions de chasse privera, paraît-il, la Colombie-Britannique, et surtout la localité de Mission, dans ma circonscription, de quelque 450 emplois, et que seulement 400 millions environ des 2.9 milliards de dollars en retombées économiques prévues pour l'industrie seront dépensés en dehors du Québec et de l'Ontario, je propose, avec l'appui du député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de la Défense nationale prennent des mesures, une fois les négociations relatives à la fabrication des nouveaux avions de chasse terminées, pour qu'une part plus juste des retombées économiques de ce marché soit accordée à d'autres provinces qu'à celles du centre du pays.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

DISTINCTIONS ET DÉCORATIONS

ON DEMANDE DE DÉCERNER L'ORDRE DU CANADA À M.
KENNETH TAYLOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin d'obtenir de la Chambre la permission de présenter une motion de nature apolitique, conforme aux vues de tous les partis qui siègent à la Chambre. Ma motion est appuyée par un député libéral et j'ose espérer que la Chambre y donnera son consentement unanime.

L'ancien ambassadeur du Canada en Iran, M. Kenneth Taylor, s'est distingué par l'attitude courageuse qu'il a eue dans ce pays, attitude qui a été tout à l'honneur du Canada et qui a aussi grandement contribué à resserrer les liens entre notre pays et les États-Unis. Les deux chambres du Congrès américain ont par ailleurs autorisé la frappe d'une médaille spéciale en son honneur. Je propose donc, appuyé par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier):

Que la Chambre des communes recommande respectueusement au comité de sélection de l'Ordre du Canada d'envisager la possibilité de renoncer à la procédure habituelle et de recommander à Son Excellence le Gouverneur général de décerner à M. Kenneth Taylor l'Ordre du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?